

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

DEC121788DR02

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°122735DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°8220; nommant monsieur Philippe Walter directeur de l'unité intitulée Laboratoire d'Archéologie Moléculaire et Structurale ;

Vu la décision n°120147INC du 22/02/2012 portant modification de la décision n°122735DSI du 05/01/2012 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03/05/2012 ;

Considérant que M. Thiéry Guillou a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 14-15-16 novembre 2005 et les 13-14-15 décembre 2005.

DECIDE :

Article 1 : M. Thiéry Guillou, assistant ingénieur
est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 8220, à compter du
01/01/2012.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

M. Thiéry Guillou exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Thiéry Guillou est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 11/06/2012
Le directeur de l'unité
Philippe Walter
(Signature)



Philippe WALTER
Directeur d'unité
UMR 8220 LAMS
(CNRS / UPMC)



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du chef d'établissement partenaire
Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz

Décision DEC112369DR03 portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention quinquennale conclue avec le MNHN le 24 mai 2011, approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7179 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7179, intitulée « Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés », dont la directrice est Mme Martine PERRET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 septembre 2011 ;

Considérant que M. Thierry DECAMPS a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 19 au 21 juin 2006, et du 13 au 15 septembre 2006,

Article 1

M. Thierry DECAMPS, Ingénieur d'études au CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 7179, à compter du 06 septembre 2011.

M. Thierry DECAMPS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Thierry DECAMPS est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brunoy, le 06 septembre 2011
La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du directeur général du MNHN